

RAPPORT N° 02/6-69  
au Conseil Municipal

OBJET

REHABILITATION DES PISCINES MUNICIPALES  
(programme 2002)

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par Délibération n° 02/4-63 en séance du 22 juin 2002, vous avez approuvé le plan de financement du programme 2002 des travaux sur les piscines municipales.

Ce plan de financement prévoyait une participation de la Région à hauteur de 70 %, conformément au tableau suivant :

Subvention de la Région	70,00 %	236 600 euros
Participation communale	30,00 %	101 400 euros
Total	100,00 %	338 000 euros

La Région nous allouant au final une subvention à hauteur de 43,66 %, je vous propose de réajuster, comme suit, le financement de ces opérations :

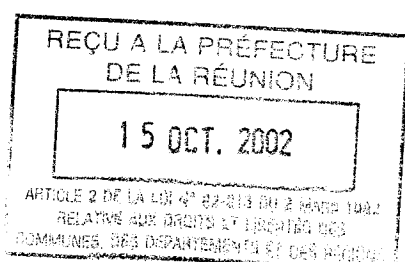
Subvention de la Région	43,66 %	147 600 euros
Participation communale	56,34 %	190 400 euros
Total	100,00 %	338 000 euros

Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver le nouveau plan de financement du programme 2002 des travaux sur les piscines municipales ;
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/6-69  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 4 octobre 2002

**OBJET**

REHABILITATION DES PISCINES MUNICIPALES  
(programme 2002)

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-69 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Sports, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement modifié du programme 2002 de travaux de réhabilitation des piscine municipales, le plan de financement s'établissant comme suit :

Subvention de la Région	43,66 %	147 600 euros
Participation communale	56,34 %	190 400 euros
Total		338 000 euros

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **11 OCT. 2002**

**LE MAIRE**  
René-Paul VICTORIA

